

EHPAD MARGUERITE DE FLANDRE ORCHIES
COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DU 28 AOUT 2017

PARTICIPANTS :

- Madame Michèle ABELOOS, représentante Conseil d'Administration
- Madame Andrée BAR, résidente
- Madame Blanche CABY, résidente
- Madame Maria HEESSEN, résidente
- Madame Madeleine SARELS, résidente
- Monsieur Daniel DELPLANCQ, fils de M DELPLANCQ
- Madame FOUQUE, fille de Mme STERCKEMAN
- Madame Delphine BECART, cadre de santé
- Madame Alexia GHESTEM, ergothérapeute
- Madame Annick WARTELLE, directrice

EXCUSES :

- Madame Marie-Noëlle CROKAERT, représentant du personnel
- Monsieur David DULIEU, fils de Monsieur DULIEU
- Monsieur Jacques OVART, Fils de Madame OVART

ORDRE DU JOUR :

-
- 1 - Actualisation du Règlement de fonctionnement**
 - 2 - Budget et tarifs 2017**
 - 3 - Résultats de l'enquête de satisfaction**
 - 4 – Projet d'extension de l'EHPAD**
 - 5 – Echanges sur la vie de l'établissement : activités, animations**

1. Actualisation du Règlement de fonctionnement

Le règlement de fonctionnement de l'établissement vient d'être actualisé en fonction des évolutions réglementaires et des quelques modifications intervenues dans l'organisation. Madame WARTELLE débute la séance par la lecture et le commentaire de ce document destiné aux résidents et aux familles.

Le règlement de fonctionnement est remis lors de l'entrée en même temps que le contrat de séjour et le livret d'accueil. Il traite de plusieurs sujets : garantie des droits des usagers, fonctionnement de l'établissement et règles de vie collective.

La lecture du document permet d'échanger largement sur ces thèmes. C'est l'occasion d'aborder notamment les questions de la désignation d'une personne de confiance et de la rédaction des directives anticipées.

Sont aussi évoqués les modes de concertation (enquêtes de satisfaction, recours en cas de plainte), les conditions de facturation des frais de séjour, les prestations proposées.

A ce sujet, Madame WARTELLE informe les participants qu'un socle de prestations minimales pour les EHPAD a été défini par la réglementation (prestations devant être obligatoirement comprises dans les tarifs). En ce qui concerne notre établissement, nous sommes globalement en conformité avec la réglementation et nous allons même au-delà du socle de prestations, puisque certaines prestations sont incluses dans les tarifs, tels que la coiffure ou l'entretien du linge personnel par exemple. Seule modification à apporter, la fourniture par l'EHPAD du linge de toilette qui fait partie des prestations « socle » à fournir. Pour répondre à la question posée par Madame FOUQUE, le linge de toilette ne fera donc désormais plus partie du trousseau pour les nouvelles entrées et nous le renouvelerons, en cas de besoin, pour les résidents présents.

En ce qui concerne les interventions de la pédicure, jusqu'à présent prises en charge financièrement par l'établissement, nous ne sommes plus autorisés à les financer. Aussi, les actes de pédicurie seront désormais à régler par les résidents directement, de la même façon que pour les autres intervenants libéraux (médecins, kiné, ...).

Sont abordées également les questions de responsabilité, en cas de vol ou perte de biens, et de sécurité incendie. Il est rappelé que toute utilisation d'appareils électriques dans les chambres est interdite, y compris les cafetières. Du café peut être proposé sur demande dans les services.

Un rappel est fait sur l'organisation de soins médicaux. Un nouveau médecin coordonnateur a été recruté en mai 2017 ; il s'agit de Madame le Docteur POSEZ, présente 3 jours par semaine, et qui est à disposition pour rencontrer les résidents et familles qui le souhaiteraient.

2. Budget et tarifs 2017

En 2017 s'est mise en place la réforme de la tarification avec une nouvelle présentation budgétaire, l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD). Notre établissement étant sous-doté en crédits de soins bénéficie d'une augmentation de son enveloppe de 49 520 € correspondant à une résorption de 1/7^{ème} de l'écart avec la dotation cible. Les nouveaux textes prévoient en effet une convergence des EHPAD sur les forfaits alloués pour les soins et la dépendance sur une période de 7 ans ((2017 – 2023).

Les tarifs Hébergement 2017 sont ceux qui ont été adoptés en Conseil d'Administration et appliqués au 1^{er} janvier 2017 : 55,80 € en chambre individuelle et 50,20 € en chambre double (pour les nouveaux entrants).

Le ticket modérateur dépendance journalier, acquitté par les résidents, a été fixé par le Département à 5,59 € à compter du 1^{er} juin 2017.

3 – Résultats de l'enquête de satisfaction

Une enquête de satisfaction a été réalisée par une stagiaire en mai 2017, à destination des résidents et des familles. L'objectif de ces enquêtes est d'engager les actions nécessaires pour améliorer la qualité de vie des personnes accueillies dans l'établissement. Le taux de retour des questionnaires est de 40 %.

Les questions portaient sur l'accueil, la chambre, le cadre de vie, la restauration, les soins, les activités proposées, le personnel et la communication. Pour chacun de ces thèmes, le taux de satisfaction oscille entre 8/10 (la communication) et 9/10 (le personnel). Mme HEESSEN souligne la qualité des repas servis.

Parmi les sujets d'insatisfaction relevés : les difficultés de stationnement à proximité de l'EHPAD, le bruit la nuit (cris), la fréquence insuffisante des bains, le vieillissement du mobilier des chambres, le manque d'information sur l'établissement et sur les projets. Des pistes d'amélioration sont discutées sur plusieurs de ces sujets.

4 – Projet d’extension de l’EHPAD

Madame WARTELLE présente l’état d’avancement du projet d’extension.

Pour mémoire, il consiste en la construction d’une unité de vie Alzheimer de 14 lits, d’une unité d’hébergement de 11 chambres individuelles et la transformation dans le bâtiment actuel de 25 chambres doubles en chambres individuelles.

Les travaux d’extension s’intègrent dans le projet d’aménagement du Clos Gaston Leroy, destiné à accueillir des logements en accession et une résidence séniors de 29 logements.

A ce jour : le permis de construire est en cours d’instruction ; un contrat de réservation a été signé avec l’aménageur en juin dernier ; nous avons obtenu l’accord de nos autorités de tarification (Conseil Départemental et Agence Régionale de Santé) ; nous avons obtenu une offre de prêt de deux organismes bancaires.

Le démarrage des travaux n’a pas encore été arrêté définitivement, mais l’achèvement du projet est prévu au plus tard à l’automne 2019. La démolition des anciens bâtiments de l’école Saint-Michel devrait débuter en octobre prochain, elle aura des répercussions temporairement sur nos places de stationnement. Les informations seront communiquées en temps voulu.

5 – Echanges sur la vie de l’établissement : activités, animations

L’équipe d’animation va connaître quelques modifications d’organisation à la rentrée, du fait du départ en retraite de notre animatrice Marie-Josée MASSON. Une Aide Médico-Psychologique supplémentaire sera recrutée à partir de septembre.

Alexia annonce les évènements prévus à partir de septembre :

- la semaine en gîte rural dans les Ardennes pour une dizaine de résidents, du 25 au 29 septembre
- la semaine bleue, qui se déroulera du 2 au 6 octobre
- la semaine du goût, du 9 au 13 octobre
- un repas festif sur le thème de la montagne le 15 novembre

Les dates des festivités de fin d’année ont déjà été arrêtées pour des questions d’organisation !

- le marché de Noël le samedi 9 décembre
- la bûche de Noël le vendredi 15 décembre

A l’issue de cette séance riche en échanges, Madame WARTELLE remercie les participants et indique que la prochaine réunion du Conseil de la Vie Sociale sera programmée en décembre 2017.